

Jean-Michel DOUILLARD

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
Ouest Atlantique

Mobile : 06 07 57 43 79
E-mail : adlauditconseil@orange.fr

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
TERRITORIALE DES HAUTES ALPES**

**16 rue Carnot
BP 6**

05001 GAP CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Jean Michel DOUILLARD

Commissaire aux Comptes

*Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique*

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 Juin 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Présidence d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Présidence d'évaluer la capacité de la Chambre de Commerce et d'Industrie à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Commerce ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Commerce et d' Industrie à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Haute-Goulaine
Le 10 mai 2024

SARL ADL AUDIT CONSEIL



Jean-Michel DOUILLARD
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

SITUATION PATRIMONIALE AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	Exercice 2023			2022
	Brut	Amort et Provisions	Net	Net (N-1)
ACTIF				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche & de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits & valeurs similaires	-	-	-	-
Fonds commercial (1)	158 885	138 400	20 485	18 450
Autres	-	-	-	-
Avances & acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	7 720 006	4 383 597	3 336 409	2 479 744
Inst tech. matériel & outillage industriel	-	-	-	-
Autres	2 979 401	2 382 485	596 915	367 145
Immobilisations corporelles en cours	44 389	-	44 389	114 623
Avances & acomptes	-	-	-	-
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations financières (2) :				
Participations	240 322	23 083	217 239	2 198
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	803 291	-	803 291	3 291
Prêts	-	-	-	-
Prêts et avances interservices accordés	-	-	-	-
Autres	744	-	744	744
TOTAL I	11 947 038	6 927 565	5 019 472	2 986 195
Stocks et en cours :				
Matières premières & autres appros	-	-	-	-
En-cours de production (biens & services)	-	-	-	-
Produits intermédiaires & finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3) :				
Créances clients et comptes rattachés	444 949	6 008	438 941	296 918
Autres	369 283	-	369 283	329 714
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	1 144 392	-	1 144 392	3 148 674
Charges constatées d'avance (3)	6 377	-	6 377	6 946
TOTAL II	1 965 001	6 008	1 958 993	3 782 253
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	13 912 039	6 933 573	6 978 465	6 768 448
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				
(a) A ventiler le cas échéant entre biens & serv				
(b) Créances résultant ventes ou prestations serv				

ADL Audit Conseil

Commissaire aux Comptes
 SARL au Capital de 76.000 €
 RCS Nantes B 440 539 054
 11 rue de la Chapelle St Martin
 44115 HAUTE-GOULAINÉ
 Mobile : 06 07 57 43 79
 adlauditconseil@orange.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

SITUATION PATRIMONIALE

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
CAPITAUX PROPRES		
Apports	2 754 341	2 754 341
Ecart de réévaluation(a)		
Réserves :		
Réserves réglementaires		
Autres	350 000	350 000
Report à nouveau(b)	1 918 068	1 534 543
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)(c)	77 484	383 526
Subventions d'investissement	637	11 824
Provisions réglementées		-
TOTAL I	5 100 530	5 034 233
AUTRES FONDS PROPRES		
Droits du concédant	-	-
TOTAL I bis	-	-
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
Fonds issus vers employeurs effort de construction		
Fonds sous forme de subvention	-	-
Fonds sous forme de prêts	-	-
Fonds en vue de sousc titres	-	-
TOTAL I ter	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	351 536	462 672
Provisions pour charges	460 794	432 558
TOTAL II	812 330	895 230
DETTES (1)(e)		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts dettes auprès des étabs de crédit (2)	34 057	2 971
Emprunts et dettes financières diverses	500	500
Prêts et avances Interservices reçus		-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	131	600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés(d)	244 597	316 718
Dettes fiscales et sociales	61 293	71 090
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	113 078	52 518
Autres dettes	525 709	370 529
Produits constatés d'avance	86 241	30 000
TOTAL III	1 065 606	838 984
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I+Ibis+Iter+II+III+IV)	6 978 465	6 768 448
(a) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours banc courants soldes crédit bqe	34 057	-
(a) Détailler conformément réglementation vigueur (b) Mt parenthèses / précédé sig(-) perte report. (c) Mt parenthèses / précédé sig(-) perte (d) dettes sur achats ou prestation de service (e) Excp appl(1), avance & acompte reçu cde cours (f) Autres que 16883, 16884		
NB : les comptes 426, 443C, 451C et 458C peuvent aussi être rattachés au poste "Autres dettes" si leur nature véritable le justifie		

ADL Audit Conseil
 Commissaire aux Comptes
 SARL au Capital de 76.000 €
 RCS Nantes B 440 539 054
 11 rue de la Chapelle St Martin
 44115 HAUTE-GOULAINNE
 Mobile : 06 07 57 43 79
 adlauditconseil@orange.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	Budget exécuté Année N-1 (A) 2022	Budget voté Année N (B) 2023	Budget exécuté Année N (C) 2023	Différence (D) = (C) - (B)
Produits d'exploitation				
TFC reçue	1 727 177	1 749 000	1 755 893	6 893
Ventes de marchandises	2 820	2 000	3 216	1 216
Production vendue (biens & services)(a)	875 349	1 868 798	714 289	- 1 154 509
Sous-total (B)- Montant net du chiffre d'affaires(b) dont à l'exportation :	878 169	1 870 798	717 505	- 1 153 293
Production stockée(c)	-		-	-
Production immobilisée	-		-	-
Ressources origine publique & subv exploit.	1 044 880	8 000	1 062 321	1 054 321
Reprises s/provisions(& amort.)	554 107		401 539	401 539
Transfert de charges	26 592	35 000	28 673	6 327
Autres produits	370 028	373 064	375 186	2 122
Contributions reçues des autres services	-		-	-
Sous-total (C)	1 995 607	416 064	1 867 719	1 451 655
TOTAL (A+B+C) = I	4 600 953	4 035 862	4 341 117	305 255
Q/parts de résultat sur opér.faites en commun(II)	-		-	-
Produits financiers				
de participation (2)	312	342	342	-
autres val.mobilières & créances de l'actif immob(2)	-		-	-
Autres intérêts et produits assimilés(2)	10 897	20 000	34 405	14 405
Reprises sur provisions	25 606		23 124	23 124
Transferts de charges	-		-	-
Différences positives de change	-		-	-
Produits nets de cessions valeurs mob.de placement	-		-	-
TOTAL III	36 815	20 342	57 871	37 529
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	-		-	-
Cessions d'éléments d'actif *	-		-	-
Quote-part subv d'invest virées au résultat *	11 187	11 200	11 187	13
Autres produits exceptionnels *	2 546	700	417	283
Sur opérations en capital	8 851		15 100	15 100
Reprises sur provisions	-		-	-
Transferts de charges	-		-	-
TOTAL IV	22 584	11 900	26 704	14 804
Total des produits (I+II+III+IV)	4 660 353	4 068 104	4 425 693	357 589
RESULTAT - Perte	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	4 660 353	4 068 104	4 425 692	357 589
* anclennement groupés sous Opérations en capital (775+777+778)	11 187	11 187	11 187	-

ADL Audit Conseil
 Commissaire aux Comptes
 SARL au Capital de 76.000 €
 RCS Nantes B 440 539 054
 11 rue de la Chapelle St Martin
 44115 HAUTE-GOULAINÉ
 Mobile : 06 07 57 43 79
 adlauditconseil@orange.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Budget exécuté Année N-1 (A) 2022	Budget voté Année N (B) 2023	Budget exécuté Année N (C) 2023	Différence (D) = (C) - (B)
Charges d'exploitation				
Parts contributives	-	-	-	-
Reversements (A)	-	-	-	-
Achats de marchandises	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-
Achats de matières premières & autres	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-
Autres achats & charges externes	3 274 323	3 335 760	3 369 197	33 437
Impôts, taxes & versements assimilés	75 576	62 620	70 204	7 584
Salaires & traitements	-	-	-	-
Charges sociales	-	-	-	-
Dotations aux amortissements & provisions				
Sur immos :dotation aux amortissements	329 333	357 500	352 898	4 602
Sur immobilisations :dotation aux provisions	-	-	-	-
Sur actif circulant : dotation aux provisions	63	-	6 008	6 008
Pour risques & charges : dotation provisions	401 414	-	318 513	318 513
Autres charges	92 679	133 500	126 727	6 773
Contributions versées aux services	-	-	-	-
SOUS- TOTAL B	4 173 388	3 889 380	4 243 547	354 167
TOTAL (A+B) = I	4 173 388	3 889 380	4 243 547	354 167
Q/parts de résultat sur opér. faites en commun (II)	-	-	-	-
Charges financières :				
Dotations aux amortissements & provisions	23 124	25 000	23 083	1 917
Intérêts & charges assimilées	-	-	-	-
Différence négative de change	-	-	-	-
Charges nettes s/cession de valeurs mobilières de plac.	-	-	-	-
TOTAL III	23 124	25 000	23 083	1 917
Charges exceptionnelles :				
Sur opérations de gestion	743	-	23 025	23 025
Sur opérations en capital	13 801	-	-	-
Dotations aux amortissements & provisions	-	-	-	-
TOTAL IV	14 544	-	23 025	23 025
Impôts sur les bénéfices (V)	65 773	70 000	58 552	11 448
Total des charges (I+II+III+IV+V)	4 276 829	3 984 380	4 348 207	363 827
Solde créditeur - bénéfice	383 526	83 724	77 484	6 240
TOTAL GENERAL	4 660 353	4 068 104	4 425 692	357 585

ADL Audit Conseil

Commissaire aux Comptes
 SARL au Capital de 76.000 €
 RCS Nantes B 440 539 054
 11 rue de la Chapelle St Martin
 44115 HAUTE-GOULAINÉ
 Mobile : 06 07 57 43 79
 adlauditconseil@orange.fr

ANNEXE

A - FAITS CARACTERISTIQUES

Le bilan de la Chambre de Commerce et d'Industrie correspond à l'agrégation des bilans de chacun des services dont les activités sont très différentes :

Service Général qui regroupe comme les années précédentes les activités de conseil et d'appui aux entreprises, soutien aux entités du tourisme, collecte de la taxe d'apprentissage.

Service formation qui regroupe l'enseignement, formation continue et apprentissage (anciennement appelé CRET)

Au cours de l'exercice 2023, sont intervenus divers faits ayant une incidence sur les comptes :

- **Actualisation des engagements en matière :**
 - **d'indemnité de départ en retraite**
 - **d'allocations d'ancienneté**
 - **compte épargne temps**
 - **congés payés**
 - **risque chômage (suite à 8 suppressions de postes)**

- **Actualisation des provisions pour risques et charges**

B - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la Chambre de Commerce et d'Industrie sont tenus conformément à la circulaire ministériel n° 1111 du 31 mars 1992, portant réforme du plan comptable des C.C.I, adapté aux règles du plan comptable 1982.

Les conventions suivantes ont été observées dans le respect des principes de :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Pour l'exercice 2023, un changement de méthode a eu lieu pour le service formation. Afin de respecter l'indépendance des exercices, un Produit Constaté d'Avance a été comptabilisé et sera repris sur l'exercice 2024.

ADL Audit Conseil

**Commissaire aux Comptes
SARL au Capital de 76.000 €
RCS Nantes B 440 539 054
11 rue de la Chapelle St Martin
44115 HAUTE-GOULAINNE
Mobile : 06 07 57 43 79
adlauditconseil@orange.fr**

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles et Amortissements

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées suivantes :

	Nombre d'années
. Terrains	Non amortissable
. Aménagements de terrains	10 ans
Constructions :	
. Bâtiments neufs ou anciens	20 à 25 ans
. Installations et agencements	10 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Autres :	
. Véhicules de transport	2 à 5 ans
. Mobilier de bureau	4 à 10 ans
. Matériel informatique	3 à 5 ans
. Logiciels	3 à 5 ans
. Divers	1 à 10 ans

2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements font l'objet d'une reprise annuelle neutralisant l'incidence sur le résultat de la quote-part d'amortissement correspondant à la fraction des biens financés par ces subventions.

C – COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

C1.1 Provisions pour engagements sociaux :

Les engagements sociaux de la CCI concernent plusieurs charges futures : les indemnités de départ en retraite (IDR) appelées aussi allocations de fin de carrière (AFC), les agents en CFA et les allocations d'ancienneté.

C1.2 – Allocations d'ancienneté

Conformément à l'évolution de la doctrine comptable, les allocations d'ancienneté doivent être provisionnées pour couvrir les droits acquis au 31.12.2023 par les agents en activité à cette date. La CCI au 31/12/2023 a valorisé le montant des allocations à verser à chaque collaborateur présent au 31/12/2023 à savoir : 23 024 € pour le Service Général et 6 851 € pour le Service Formation.

C1.3- Indemnités de départ à la retraite

Selon le principe de la meilleure information financière, les droits acquis par les agents au titre des allocations de fin de carrière ont été évalués par la CCIR au travers d'un actuaire au 31/12/2023 et ont fait l'objet d'une provision de 96 630 € pour le Service Général et à 40 469 € pour le Service Formation.

Ces deux évaluations Allocation d'ancienneté et indemnités de départ à la retraite ont fait l'objet d'une évaluation par un actuaire.

C1-4- CFA/CAPA

Aucune provision relative aux engagements concernant les personnes allant quitter la CCI en CFA (Congé de Fin d'Activité) ou en CAPA (Cessation d'Activité Professionnelle Anticipée) n'a été constatée au 31/12/2023. Il s'agit des montants dus par la CCI aux personnes concernées entre le 1^{er} janvier 2017 et la date effective de leur départ à la retraite conformément à l'article 4 ET ANNEXE 54-1 du statut du personnel administratif des CCI.

C1-5 ACTUALISATION DE LA COMPTABILISATION DES CHARGES LIEES AU CONGES PAYES ET COMPTES EPARGNE TEMPS

La nouvelle valorisation de la dette a été établie en rapportant le nombre de jours acquis et non pris à la rémunération des agents connue à la date d'évaluation de la dette.

La valorisation de la dette a été établie en rapportant le nombre de jours portés en compte et non pris à la rémunération des agents connue à la date d'évaluation de la dette.

Toutes ces charges IFC - IDA - CP et CET ont été comptabilisées au compte 6214 CCIR, s'agissant d'une dette envers celle-ci.

Le montant ainsi constaté s'est élevé à 235 585 € pour le Service Général et à 107 290 € pour le Service Formation.

C1-6 COMPTABILISATION DES CHARGES LIEES AU RISQUE CHOMAGE

Les conditions de l'assurance chômage des collaborateurs des CCI ont changé à compter du 1^{er} janvier 2019.

En substance, les dispositions nouvelles replacent l'activité de la CMAC dans le cadre légal de l'auto-assurance qui s'impose aux établissements publics et transfèrent les missions d'instruction et de gestion des dossiers d'indemnisation des allocataires à Pôle Emploi. Ce transfert s'effectue dans le cadre d'une convention de gestion collective conclue entre Pôle Emploi et la CMAC agissant pour le compte de ses adhérents. Ces dispositions ont pour conséquence de supprimer la cotisation que versent actuellement les adhérents pour lui substituer :

- o D'une part une refacturation, à l'euro/l'euro, du montant des allocations chômage et charges afférentes versées à leurs ex salariés en conformité avec le régime d'auto-assurance

- o D'autre part une refacturation, à l'euro/l'euro, des frais de gestion facturés mensuellement par

Pôle emploi à la CMAC en contrepartie des prestations assurées en exécution de la convention, suivant le tarif public en vigueur (actuellement 82,30 € pour l'ouverture d'un nouveau dossier et 6,67 € par actualisation mensuelle des allocataires).

La CMAC assurera pour sa part, sur les réserves disponibles, la totalité des coûts d'adhésion obligatoire de ses adhérents à Pôle Emploi, l'avance en fond de roulement (2 mois d'indemnisation) et l'avance sur frais de gestion (1% de l'indemnisation annuelle), les coûts de transfert et de reprise des dossiers allocataires, ainsi que des coûts de gestion courante de l'association pour les missions lui revenant en exécution de la convention (trésorerie, contrôle et refacturation aux adhérents, états nominatifs et comptables mensuels, déclarations aux caisses de retraite, etc.).

Afin de prendre en compte ce risque, il a été constitué une provision de 151 535 € correspondant aux indemnités chômage et cotisations de retraite, dont 109 524 € pour le personnel du Service Générale et 42 012 € pour le personnel du service Formation.

Par ailleurs, L'article 52 de la loi « PACTE » a modifié l'article L 5424-5-1 du code du travail qui permet dorénavant aux CCI, si elles le souhaitent, d'adhérer de manière irrévocable à l'assurance chômage. Ainsi, la CCIR a signé une convention d'adhésion irrévocable avec Pôle Emploi qui prend effet au 1er avril 2020.

En contrepartie de cette adhésion, la CCI via la CCIR s'acquitte :

- de la cotisation chômage 4,05% des salaires bruts limités à quatre plafonds de la Sécurité Sociale,
- de la contribution spécifique de 0,2% sur la même base que ci-dessus pendant 24 mois.

C1-7 PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS

La provision pour grosses réparations s'élève à 293 817 € dont :

- Service Général : 265 639 €
- Formation : 28 178€

Aucune reprise de provision d'un montant n'a eu lieu en 2023.

C1-8 COMPTABILISATION D'UNE REPRISE PROVISION POUR RISQUE ET CHARGE

La provision d'un montant de 80 328 € enregistrée en 2022 a été reprise en 2023 à la suite d'un courrier de l'avocat suivant le litige.

C1-9 COMPTABILISATION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Une immobilisation financière a notamment constitué :

- Par des placements financiers à long terme pour un montant total de 800 000 € en Compte à Terme de 60 mois.

C1-10 COMPTABILISATION DE PRISE DE PARTICIPATION

Une prise de participation à hauteur de 215 000 € dans la « SEM Hautes-Alpes Energies », a été comptabilisé en 2023, dont l'objectif est d'accélérer la transition énergétique du territoire.

C1-11 CREATION D'UNE SOCIETE FONCIERE REGIONALE

L'assemblée générale du 30 mai 2023 a validé la création d'une société foncière régionale avec les CCI Alpes-de-Haute-Provence et du Pays D'Arles avec un apport en capital de 100 K€ pour chaque CCI. Comptablement, rien n'a été décaissé en 2023, la société foncière est en cours de création.

C 2-1 ACTIF IMMOBILISE

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	150 833	-	8 052
Immobilisation encours	114 623	-	1 060 785
TOTAL	265 456	-	1 068 838
Terrains	-	-	-
Constructions sur sol propre	6 633 795	-	1 086 211
Installations générales agencements aménagements des constructions	286 814	-	102 350
Installations techniques matériel, outillage industriel	128 002	-	24 106
Autres installations agencements aménagements	1 200 383	-	108 467
Matériel de transport	73 229	-	38 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	943 867	-	74 181
TOTAL	9 266 091	-	1 433 316
Titres participations	29 357	-	215 000
Prêts, autres immobilisations financières	-	-	809 090
TOTAL	29 357	-	1 015 000
TOTAL GENERAL	9 560 904	-	3 517 154

	Diminutions		Valeur brute Fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Sorties/Cessions		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	-	158 885	
Immobilisation encours	1 131 021	-	44 589	
TOTAL	1 131 021	-	203 273	
Terrains	-	-	-	
Constructions sur sol propre	-	-	7 720 006	
Installations générales agencements aménagements des constructions	-	-	389 164	
Installations techniques matériel, outillage industriel	-	-	152 108	
Autres installations agencements aménagements	-	-	1 908 850	
Matériel de transport	-	-	111 229	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	-	-	1 018 048	
TOTAL	-	-	10 699 406	
Titres participations	-	-	244 357	
Prêts, autres immobilisations financières	-	-	800 000	
TOTAL	-	-	1 044 357	
TOTAL GENERAL	1 131 021	-	11 947 038	

C 2-2 AMORTISSEMENT

Etat des Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	132 383	6 017	-	138 400
TOTAL	132 383	6 017	-	138 400
Construction sur sol propre	4 154 051	229 546	-	4 383 597
Installations générales agencements aménagements des constructions	131 708	28 734	-	160 442
Installations techniques matériel, outillage industriel	121 700	2 598	-	124 298
Autres installations agencements aménagements	1 175 299	11 051	-	1 186 350
Matériel de transport	12 164	14 907	-	27 071
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	824 282	60 046	-	884 328
TOTAL	6 419 204	346 882	-	6 766 085
TOTAL GENERAL	6 551 586	352 899	-	6 904 485

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 017				
TOTAL	6 017				
Construction sur sol propre	229 546				
Installations générales agencements aménagements des constructions	28 734				
Installations techniques matériel, outillage industriel	2 598				
Autres installations agencements aménagements	11 051				
Matériel de transport	14 907				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	60 046				
TOTAL	346 882	-	-		
TOTAL GENERAL	352 899	-	-		

C2-3 PROVISIONS

Etat des Provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	280 328	-	-	-	280 000
Chômage	180 086	153 535	180 086	80 328	153 535
Recouvrements	-	-	-	-	-
Licenciements	-	-	-	-	-
Ind.Départ Retraite	110 734	137 099	110 734	-	137 099
Ind.Alloc.Ancienneté	26 007	29 878	26 007	-	29 878
Indice d'Expérience	2 258	-	2 258	-	-
Entretien et Réparations	293 816	-	-	-	293 816
TOTAL	895 240	318 512	321 086	80 328	812 329

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Titres Participations et Actions	23 124	23 083	23 124	-	23 083
Dépréciation comptes clients	125	6 008	125	-	6 008
TOTAL	23 249	29 091	23 249	-	29 091

TOTAL GENERAL	918 479	347 603	344 335	80 328	841 419
---------------	---------	---------	---------	--------	---------

dont dotations et reprises					
- d'exploitations		341 595	344 335	-	
- exceptionnelles		-	-	-	
- Financières		6 008	-	-	

C2-4 CREANCES ET DETTES

Etat des Echéances des Créances et des Dettes

Etat des Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Prêts	-	-	-
TOTAL	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	6 008	6 008	-
Autres créances clients	438 941	438 941	-
Fournisseurs et comptes rattachés	20 295	20 295	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Autres impôts taxes assimilés	62 992	62 992	-
Divers état et autres collectivités publiques	-	-	-
Divers	285 996	285 996	-
Charges constatées d'avance	6 377	6 377	-
TOTAL	820 609	820 609	-
TOTAL GENERAL	820 609	820 609	-

Etat des Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus d'un an à l'origine	30 000	30 000	-	-
Avances et acompte reçus sur commande en cours	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	244 757	244 757	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Autres impôts taxes assimilés	61 289	61 289	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	113 078	113 078	-	-
Autres dettes	525 709	525 709	-	-
Produits constatés d'avance	86 241	86 241	-	-
TOTAL	1 061 117	1 061 117	-	-
Emprunts remboursés en cours d'année	-	-	-	-

C2-5 CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE – PRODUITS A RECEVOIR CHARGES A PAYER

Charges et produits constatés d'avance

<i>Charges constatées d'avance</i>	Montant
Charges d'exploitation	6 377
TOTAL	6 377

<i>Produits constatés d'avance</i>	Montant
Produits d'exploitation	86 241
TOTAL	86 241

Produits à Recevoir

<i>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</i>	Montant
Créances clients	444 949
Créances fiscales et sociales	62 992
Autres créances	306 291
TOTAL	814 232

Charges à payer

<i>Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</i>	Montant
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	27 034
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 228
Dettes fiscales et sociales	61 293
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	113 078
Autres charges	525 709
TOTAL	972 342

C2-6 TITRES DE PARTICIPATION

Titres de Participation

ENTITES	Brut	Provision au 31.12.2022	Provision 2023	Provision au 31.12.2023
SOCOVAL	3 811,23	3 811,23	-	3 811,23
SDRM	1 143,37	1 143,37	-	1 143,37
ESCOTA	152,45	152,45	-	152,45
SDRM	426,86	426,85	-	426,85
SA IAD	19 787,88	15 349,78	-	15 349,78
SEM	215 000,00	-	-	-
	240 321,79	20 883,68	-	20 883,68

Actions

ENTITES	Brut	Provision au 31.12.2022	Provision 2023	Provision au 31.12.2023
Actions Air France	2 634,32	2 240,29	- 40,91	2 199,38
Crédit Immobilier	- 22,85	-	-	-
Actions autres :	152,45	-	-	-
Apport en compte courant (ACFCI) - CCI.FR en 2008	527,18	-	-	-
	3 291,10	2 240,29	- 40,91	2 199,38
			Total	23 089,06

C2-7 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations Financieres

ENTITES	Montant
Cat Corporate A Paliers 5 ans	100 000,00
Cat Corporate A Paliers 5 ans	100 000,00
Cat Corporate A Paliers 5 ans	100 000,00
Cat Corporate A Paliers 5 ans	100 000,00
Cat Corporate A Paliers 5 ans	100 000,00
Cat Corporate A Paliers 5 ans	100 000,00
Cat Corporate A Paliers 5 ans	100 000,00
Cat Corporate A Paliers 5 ans	100 000,00
Total	800 000,00

ADL Audit Conseil
 Commissaire aux Comptes
 SARL au Capital de 76.000 €
 RCS Nantes B 440 539 054
 11 rue de la Chapelle St Martin
 44115 HAUTE-GOULAINÉ
 Mobile : 06 07 57 43 79
 adlauditconseil@orange.fr

D – COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

C1-1 PRODUITS D'EXPLOITATION

<u>Produits Exploitations</u>		
	2023	2022
<i>Produits</i>	Montant	Montant
TFC	1 755 893	1 727 177
Subventions	1 062 321	1 044 880
Contibution reçues des services		
Produits issus du chiffre d'affaires	717 505	878 170
Ventes de Marchandises	3 360	2 945
Prestations de services	714 145	875 225
Reprises Provisions	401 539	580 699
Transferts de charges	28 673	26 592
Autres Produits	375 186	343 436
TOTAL	4 341 117	4 600 954

C1-2 TRANSFERT DE CHARGES

<u>Transferts de Charges</u>	
<i>Transferts</i>	Montant
Personnel	-
Client	28 673
TOTAL	28 673

C1-3 IMPOT SUR LES SOCIETES

<u>Impôt Société</u>	
<i>Intérêts sur Placements</i>	Montant
Année 2022	58 552
TOTAL	58 552

C1-3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits et Charges Exceptionnels

<i>Produits</i>	<i>Montant</i>
Etat	-
Autres	15 517
Subvention d'équipement	11 187
TOTAL	26 704

<i>Charges</i>	<i>Montant</i>
Etat	23 025
TOTAL	23 025